

*puissance absolue des Papes remonte selon quelques-uns à l'an 1076 que Grégoire VII prononça un anathème contre les ecclésiastiques, qui recevoient l'investiture d'un laïc. & selon d'autres jusqu'à la confirmation de l'indépendance du Pape par l'Empereur Charles IV en 1355. Quel barbouillage! S'il s'agit de l'autorité spirituelle, qu'est-ce que fait ici la déclaration de Charles IV qui bien sûrement ne regardoit que la souveraineté temporelle de l'Etat de l'Eglise? Et s'il s'agit de l'autorité temporelle, que signifie la défense de recevoir l'investiture des laïcs? Certainement si cette dernière époque fixe l'origine de la puissance papale, elle date formellement de St. Pierre; car les ecclésiastiques de ce tems-là n'avoient garde de chercher des investitures chez Tibere ou Neron, & ces Princes n'étoient guere curieux de la donner.*

---

ne voit pas un brin d'herbe, pas un animal vivant; où la bonne eau & le vin frais sont des objets de luxe, où l'on ne peut, pour ainsi dire, faire un pas hors de l'eau, où l'on ne peut en été approcher du rivage sans respirer la peste, & qui en hiver est souvent sous les eaux &c. &c. O l'agréable séjour!

